

Definitions and Explanations

1. Geographic Units

Census of Agriculture data are available for various pre-established statistical and administrative areas. Subject to confidentiality constraints, the data in Tables 1 to 21 inclusive are presented at the national and provincial levels as well as three subprovincial levels: census agricultural region, census division and census consolidated subdivision. Tables 22 to 60 inclusive provide data at the national and provincial levels, while a separate table containing selected agricultural data for the Yukon and Northwest Territories only is located under the [The Daily and Data Highlights](#) button. Each of these geographic levels is described below. Additional information on census geography can be found in the *1996 Census Dictionary*, Catalogue no. 92-351-XPE.

Canada

Canada totals do not include data for the Yukon and Northwest Territories.

Province/Territory

Province and territory refer to the major political divisions of Canada. From a statistical point of view, they are a basic unit for which data are tabulated and cross-classified.

Census Agricultural Region (CAR)

A census agricultural region is a subprovincial geographic area used by the Census of Agriculture for disseminating agricultural statistics. In all provinces except Prince Edward Island and Saskatchewan, a census agricultural region is made up of groups of adjacent census divisions. In Saskatchewan, census agricultural regions are groups of adjacent census consolidated subdivisions, but these groups do not necessarily respect census division boundaries. Officially, census agricultural regions are not defined for Prince Edward Island, the Yukon and Northwest Territories. However, for the purpose of analytical convenience three census agricultural regions, identical to the three existing census divisions, have

Définitions et explications

1. Unités géographiques

Les données du Recensement de l'agriculture sont disponibles pour divers secteurs statistiques et administratifs préétablis. Afin de respecter les contraintes de confidentialité, les données figurant dans les tableaux 1 à 21 inclusivement sont publiées à l'échelle nationale et provinciale ainsi que pour les trois niveaux infraprovinciaux suivants: les régions agricoles de recensement, les divisions de recensement et les subdivisions de recensement unifiées. Les tableaux 22 à 60 inclusivement présentent des données à l'échelle nationale et provinciale. Un autre tableau contenant certaines données pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest uniquement se trouve sous la rubrique [Le Quotidien et les faits saillants](#). Ces niveaux géographiques sont décrits ci-après. D'autres renseignements sur la géographie du recensement sont compris dans le *Dictionnaire du Recensement de 1996*, produit n° 92-351-XPF au catalogue.

Canada

Les totaux pour le Canada ne tiennent pas compte des données pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Province et territoire

Province et territoire renvoient aux principales divisions politiques du Canada. Du point de vue statistique, il s'agit d'unités de base pour lesquelles les données sont totalisées et recoupées.

Région agricole de recensement (RAR)

La région agricole de recensement est une région géographique infraprovinciale utilisée dans le cadre du Recensement de l'agriculture pour la diffusion des statistiques agricoles. Dans toutes les provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan, la région agricole de recensement est formée de groupes de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, mais ces groupes ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement. Aucune région agricole de recensement n'a été définie officiellement pour l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Cependant, aux fins d'analyse, trois régions agricoles de recensement, qui sont

been created for Prince Edward Island. Data for these three census agricultural regions appear in Tables 1 to 21 inclusive. In the Prairie provinces, census agricultural regions are commonly referred to as crop districts.

Census Division (CD)

Census division is the general term applied to areas established by provincial law which are intermediate geographic areas between the municipality (census subdivision) and the province level. Census divisions represent counties, regional districts, regional municipalities and other types of provincially legislated areas.

In Newfoundland, Manitoba, Saskatchewan and Alberta, provincial law does not provide for these administrative geographic areas. Therefore, census divisions have been created by Statistics Canada in co-operation with these provinces for the dissemination of statistical data.

Census Consolidated Subdivision (CCS)

A census consolidated subdivision is a grouping of census subdivisions. Generally, smaller, more urban census subdivisions (e.g., towns, villages) are combined with the surrounding, larger, more rural census subdivision to create a geographic level between the census subdivision and the census division. A census subdivision with a land area greater than 25 square kilometres can form a census consolidated subdivision of its own. Also, a census subdivision with a population greater than 100,000 (at the time of the last census) usually forms a census consolidated subdivision of its own. The name of the census consolidated subdivision usually coincides with its largest census subdivision component in terms of land area.

2. Census Terms

Census family

The term census family refers to a now-married couple (with or without never-married sons and/or daughters of either or both spouses), a couple living common-law (with or without never-married sons and/or daughters of either or both partners) or a lone parent of any marital status, with at least one never-married son or daughter living in the same dwelling.

identiques aux trois divisions de recensement existantes, ont été créées pour l'Île-du-Prince-Édouard. Les données de ces trois régions agricoles de recensement figurent dans les tableaux 1 à 21 inclusivement. Dans les provinces des Prairies, les régions agricoles de recensement sont souvent appelées districts agricoles.

Division de recensement (DR)

Division de recensement est le terme générique qui désigne les régions établies par la loi provinciale et qui sont des régions géographiques intermédiaires se situant entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province. Les divisions de recensement représentent les comtés, les districts régionaux, les municipalités régionales et les autres types de régions établies en vertu d'une loi provinciale.

Les lois provinciales de Terre-Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne prévoient pas la création de ces régions géographiques administratives. C'est pourquoi, en collaboration avec ces provinces, Statistique Canada a établi des divisions de recensement pour la diffusion des données statistiques.

Subdivision de recensement unifiée (SRU)

Une subdivision de recensement unifiée est un groupement de subdivisions de recensement. En général, on combine les subdivisions de recensement plus petites et plus urbaines (p. ex., villes, villages) avec la subdivision de recensement avoisinante, plus grande et plus rurale, afin de créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement. Une subdivision de recensement dont la superficie est supérieure à 25 kilomètres carrés peut former à elle seule une subdivision de recensement unifiée. De même, une subdivision de recensement dont la population dépasse 100,000 habitants (au dernier recensement) forme habituellement à elle seule une subdivision de recensement unifiée. La subdivision de recensement unifiée porte généralement le nom de sa subdivision de recensement qui comprend la plus grande superficie.

2. Terminologie du recensement

Famille de recensement

Le terme «Famille de recensement» signifie un couple actuellement marié (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux conjoints ou de l'un d'eux), un couple vivant en union libre (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou un parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un fils ou une fille jamais marié.

In order to be included in Table 33, a census family must be in a household in which at least one member is a farm operator.

Census farm

The definition of a census farm has not remained constant over the years. Changes in this definition since 1921 are summarized below. These changes do affect the comparability of the data among censuses.

In 1996, a census farm was defined as an agricultural operation that produces at least one of the following products intended for sale: crops (field crops, tree fruits or nuts, berries or grapes, vegetables, seed); livestock (cattle, pigs, sheep, horses, exotic animals, etc.); poultry (hens, chickens, turkeys, exotic birds, etc.); animal products (milk or cream, eggs, wool, furs, meat); or other agricultural products (greenhouse or nursery products, Christmas trees, mushrooms, sod, honey, maple syrup products).

The 1996 definition of a census farm was expanded from the definition used in 1991 to include commercial poultry hatcheries and operations that produced only Christmas trees. This expanded definition resulted in the inclusion of 138 commercial poultry hatcheries and 1,593 operations across Canada that produced only Christmas trees. In all other respects, the 1996 definition was the same as the 1991 definition.

For the 1981 and 1986 Censuses, a census farm was defined as a farm, ranch or other agricultural holding with sales of agricultural products of \$250 or more during the past 12 months. Agricultural holdings which anticipated sales of \$250 or more in the census year were also included.

For the 1976 Census, a census farm was defined as a farm, ranch or other agricultural holding of one acre or over with sales of agricultural products of \$1,200 or more during the year 1975. However, the basic unit for which a questionnaire was collected was termed an agricultural holding. This term was defined as a farm, ranch or other agricultural holding of one acre or over with sales of agricultural products of \$50 or more during the 12-month period prior to the census. At Head Office, the questionnaires were divided into census farms and small agricultural holdings. Small agricultural holdings were the

Afin d'être incluse dans le tableau 33, une famille de recensement doit faire partie d'un ménage au sein duquel au moins un membre est un exploitant agricole.

Ferme de recensement

La définition de ferme de recensement a évolué au fil des ans. Un résumé des modifications apportées à cette définition depuis 1921 figure ci-après. Ces modifications influent sur la comparabilité des données des divers recensements.

En 1996, on entendait par ferme de recensement une exploitation agricole produisant dans l'intention de vendre au moins un des produits suivants: cultures (grandes cultures, fruits ou noix, petits fruits ou raisin, légumes, graines de semence), bétail (bovins, porcs, moutons, chevaux, animaux exotiques, etc.), volaille (poules, poulets, dindons et dindes, oiseaux exotiques, etc.), produits d'origine animale (lait ou crème, œufs, laine, fourrure, viande) ou autres produits agricoles (produits de serre ou de pépinière, arbres de Noël, champignons, gazon, miel, produits de la sève d'érable).

En 1996, la définition de ferme de recensement de 1991 a été étendue aux couvoirs commerciaux et aux exploitations produisant uniquement des arbres de Noël. Cette définition élargie a entraîné à l'échelle du Canada l'inclusion de 138 couvoirs commerciaux et de 1,593 exploitations ne produisant que des arbres de Noël. À tous les autres égards, la définition de 1996 est identique à celle de 1991.

Lors des recensements de 1981 et 1986, on entendait par ferme de recensement une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole dont la vente des produits agricoles au cours des 12 mois ayant précédé le jour du recensement s'élevait à \$250 ou plus. Cette définition englobait aussi les exploitations agricoles dont l'exploitant prévoyait des ventes de \$250 ou plus au cours de l'année du recensement.

Aux fins du Recensement de 1976, une ferme de recensement était une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'une superficie d'une acre ou plus dont la vente des produits agricoles au cours de l'année 1975 s'élevait à \$1,200 ou plus. Toutefois, l'unité de base pour laquelle un questionnaire était établi était appelée «Exploitation agricole». Cette expression correspondait à une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'une acre ou plus dont la vente des produits agricoles au cours des 12 mois ayant précédé le jour du recensement s'élevait à \$50 ou plus. Au bureau central, on répartissait les questionnaires entre les fermes de recensement et les petites exploitations agricoles. Ces

remaining agricultural holdings after the census farms had been removed. For data comparability purposes, all 1976 Census data in this publication were tabulated according to the agriculture holding definition (i.e., with sales of agricultural products of \$50 or more during the 12 months prior to the census) and not according to the census farm definition.

For the 1961, 1966 and 1971 Censuses, a census farm was defined as a farm, ranch or other agricultural holding of one acre or over with sales of agricultural products of \$50 or more during the 12-month period prior to the census.

For the 1951 and 1956 Censuses, a census farm was defined as a holding on which agricultural operations were carried out and which was (a) three acres or more in size, or (b) from one to three acres in size, and with agricultural production in the year prior to the census valued at \$250 or more.

The 1931 and 1941 Censuses defined a census farm as a holding of one acre or more that produced, in the year prior to the census, agricultural products to the value of \$50 or more, or which was under crops of any kind or employed for pasturing in the census year.

The 1921 Census defined a census farm as a holding of one acre or over that produced, in 1920, crops of any kind to the value of \$50 or more.

Class of worker

This variable classifies persons who reported a job into those who (a) worked mainly for wages, salaries, commissions or payments "in kind" (payments in goods or services rather than money), (b) worked without pay in a family farm, business or professional practice owned or operated by a related household member, (c) worked mainly for themselves, with or without paid help. The job reported was the one held in the week prior to enumeration if the person was employed, or the job of longest duration since January 1, 1995, if the person was not employed during the reference week. Persons with two or more jobs in the reference week were to provide information for the job at which they worked the most hours.

dernières étaient les exploitations agricoles qui restaient après le retrait des fermes de recensement. Aux fins de la comparaison des données, toutes les données du Recensement de 1976 de la présente publication ont été totalisées selon la définition d'exploitation agricole (c.-à-d. une exploitation dont la vente des produits agricoles au cours des 12 mois ayant précédé le jour du recensement s'élevait à \$50 ou plus), et non selon la définition de ferme de recensement.

À l'occasion des recensements de 1961, de 1966 et de 1971, on entendait par ferme de recensement une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'une acre ou plus dont la vente des produits agricoles au cours des 12 mois ayant précédé le jour du recensement s'élevait à \$50 ou plus.

En ce qui concerne les recensements de 1951 et de 1956, on entendait par ferme de recensement une exploitation sur laquelle s'effectuaient des travaux agricoles et qui comptait soit une superficie de trois acres ou plus, soit une superficie d'une à trois acres et une production agricole évaluée à \$250 ou plus pour l'année précédant le recensement.

Pour les fins des recensements de 1931 et de 1941, on entendait par ferme de recensement une exploitation d'une acre ou plus ayant produit, au cours de l'année qui avait précédé le recensement, des produits agricoles d'une valeur de \$50 ou plus ou encore qui était en culture ou en pâturage au cours de l'année du recensement.

Lors du Recensement de 1921, on entendait par ferme de recensement une exploitation d'au moins une acre ayant produit en 1920 une récolte quelconque d'une valeur d'au moins \$50.

Catégorie de travailleurs

Variable permettant de classer les personnes qui ont déclaré un emploi selon a) qu'elles ont travaillé principalement pour un salaire, un traitement ou à commission ou contre rémunération «en nature» (paiements sous forme de biens ou de services, plutôt qu'en espèces), b) qu'elles ont travaillé sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale appartenant à un parent du même ménage ou exploitée par celui-ci ou c) qu'elles ont travaillé surtout à leur compte, avec ou sans aide rémunérée. L'emploi déclaré désigne l'emploi qu'elles occupaient au cours de la semaine ayant précédé le recensement ou, si elles n'ont pas travaillé au cours de cette semaine, l'emploi qu'elles ont occupé le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 1995. Les personnes ayant occupé deux emplois ou plus cette semaine-là devaient donner des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures.

Economic family

The term economic family refers to a group of two or more persons who live in the same dwelling and are related to each other by blood, marriage, common-law union or adoption.

In order to be included in Table 34, an economic family must be in a household in which at least one member is a farm operator.

Farm capital

Farm capital includes the value of all farm land, buildings, farm machinery and equipment (including passenger vehicles used in the farm business), and livestock and poultry. Respondents report the value of their land, buildings, farm machinery and equipment as of Census Day. Values for livestock and poultry inventories reported in the census are calculated using data on average farm prices for the various types of livestock and poultry.

Farm capital does not include the value of crops in the field or in storage, or farm inputs on hand, such as fertilizer and seed.

Farm operators

In 1991 and 1996, farm operators referred to those persons responsible for the day-to-day management decisions made in the operation of a census farm or agricultural operation. Up to three farm operators could be reported per farm. Prior to the 1991 Census of Agriculture, the farm operator referred to only one person who was responsible for the day-to-day decisions made in the operation of an agricultural operation.

Farm population

The definition of the farm population has not remained constant over the years. Changes in this definition since 1931 are summarized below. These changes do affect the comparability of the data among censuses.

In 1981, 1986, 1991 and 1996, the farm population included all persons living in rural or urban areas who were members of the households of farm operators

Famille économique

Le terme «Famille économique» signifie un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption.

Afin d'être incluse dans le tableau 34, une famille économique doit faire partie d'un ménage au sein duquel au moins un membre est un exploitant agricole.

Capital agricole

Le capital agricole comprend la valeur de l'ensemble des terres, des bâtiments, de la machinerie, du matériel et de l'équipement agricoles (y compris les véhicules servant au transport des passagers qui sont utilisés dans l'entreprise agricole), ainsi que du bétail et de la volaille. Les répondants déclarent la valeur de leurs terres, de leurs bâtiments, de leur machinerie, de leur matériel et de leur équipement agricoles le jour du recensement. La valeur des stocks de bétail et de volaille déclarés à l'occasion du recensement est calculée à l'aide de données sur les prix agricoles moyens des divers types de bétail et de volaille.

Le capital agricole ne comprend pas la valeur des cultures non récoltées ou stockées, ni celle des intrants agricoles en main, comme les engrais et les graines de semence.

Exploitants agricoles

En 1991 et 1996, les exploitants agricoles réfèrent aux personnes responsables de prendre au jour le jour les décisions de gestion nécessaires à la bonne marche d'une ferme de recensement ou d'une exploitation agricole. Jusqu'à trois exploitants agricoles pouvaient être inscrits par ferme. Avant le Recensement de l'agriculture de 1991, l'exploitant agricole était la seule personne qui prenait au jour le jour les décisions nécessaires à la bonne marche d'une exploitation agricole.

Population agricole

La définition de la population agricole a évolué au fil des ans. Un résumé des modifications apportées à cette définition depuis 1931 figure ci-après. Ces modifications influent sur la comparabilité des données des divers recensements.

En 1981, 1986, 1991 et 1996, la population agricole comprenait toutes les personnes demeurant dans des régions rurales ou des régions urbaines qui faisaient partie de

who had lived on their farms for any length of time during the 12-month period prior to the census.

Prior to 1991, only one farm operator was reported per farm. In 1991 and 1996, up to three farm operators could be reported per farm. Because of this change, the 1991 and 1996 farm population counts included all members of the households of second and third operators who had lived on their farms for any length of time during the 12 months prior to the census. It should be noted, however, that most second and third operators of farms (usually a spouse or a child) resided in the same household as the first operator and would most likely have been included in the farm population under the previous method of reporting.

In 1951, 1956, 1961, 1966, 1971 and 1976, the farm population included all persons, regardless of their occupation, living in dwellings situated on farms located in rural or urban areas.

In 1931 and 1941, the farm population included all persons living on farms located in rural or urban areas. The respondent was required to report the total number of persons living on the farm.

Farm type

Each census farm is classified according to the predominant commodity produced. This is done by estimating the potential receipts from the inventories of crops and livestock reported on the questionnaire. The commodity or group of commodities that accounts for 51% or more of the total potential receipts determines the farm type. For example, a census farm with total potential receipts of 60% from hogs, 20% from beef cattle and 20% from wheat, would be classified as a hog farm.

As a result of refinements to the farm typing procedures in 1996, some census farms that reported tame hay were typed differently in 1996 than in previous censuses.

Highest level of schooling

Refers to the highest grade or year of elementary or secondary school attended, or the highest year of university or other postsecondary (non-university) completed. University education is considered to be a higher level of schooling than other postsecondary (non-university).

ménages d'exploitants agricoles ayant résidé dans leur ferme pendant une période quelconque au cours des 12 mois ayant précédé le recensement.

Avant 1991, on ne pouvait inscrire qu'un seul exploitant agricole par ferme. En 1991 et en 1996, jusqu'à trois exploitants agricoles pouvaient être inscrits par ferme. Étant donné ce changement, la population agricole en 1991 et 1996 incluait tous les membres du ménage des deuxième et troisième exploitants ayant résidé dans leur ferme pendant une période quelconque au cours des 12 mois ayant précédé le recensement. Cependant, il faut prendre note que, dans la plupart des cas, les deuxième et troisième exploitants d'une ferme (habituellement un conjoint, ou un fils ou une fille) faisaient partie du même ménage que le premier exploitant et auraient été probablement inclus dans la population agricole selon l'ancienne méthode de dénombrement.

En 1951, 1956, 1961, 1966, 1971 et 1976, la population agricole comprenait toutes les personnes, indépendamment de leur occupation, vivant dans des logements situés dans des fermes dans des régions rurales ou urbaines.

En 1931 et 1941, la population agricole comprenait toutes les personnes vivant sur des fermes situées dans des régions rurales ou urbaines. Le répondant devait déclarer le nombre total de personnes vivant sur la ferme.

Genre de ferme

Chaque ferme de recensement est classée selon son principal produit. On détermine ce dernier en estimant les revenus que la ferme est susceptible de tirer de la vente des cultures et du bétail déclarés dans le questionnaire. Le produit ou le groupe de produits qui représente 51% ou plus des revenus agricoles éventuels de la ferme détermine le genre de ferme. Ainsi, une ferme de recensement dont les porcs pourraient représenter 60% de ses revenus totaux, les bovins de boucherie, 20% et le blé, 20% serait classée comme ferme porcine.

Par suite du perfectionnement des procédures de classement des fermes en 1996, certaines fermes de recensement ayant déclaré du foin cultivé n'ont pas été classées de la même façon en 1996 qu'aux recensements antérieurs.

Plus haut niveau de scolarité

Dernière année d'études primaires ou secondaires, terminée ou non, ou dernière année universitaire ou postsecondaire (non universitaire) terminée. Dans la hiérarchie de la scolarité, les études universitaires sont classées au-dessus des autres études postsecondaires (non universitaires).

The attainment of a degree, certificate or diploma is considered to be at a higher level than years completed or attended without an educational qualification.

Household

The term household refers to a person or a group of persons (other than foreign residents), who occupy the same dwelling and do not have a usual place of residence elsewhere in Canada. It may consist of a family group (census family) with or without other non-family persons; of two or more families sharing a dwelling; of a group of unrelated persons; or of one person living alone. Household members who are temporarily absent on Census Day (e.g., temporary residents elsewhere) are considered as part of their usual household. For census purposes, every person is a member of one and only one household.

In order to be included in Tables 26 to 29 inclusive, at least one member of the household must be a farm operator.

Mother tongue

Refers to the first language learned at home in childhood and still understood by the individual at the time of the census. If two languages were learned at the same time in early childhood, the language spoken most often at home before starting school was reported.

Net farm income

Refers to net income (gross receipts from farm sales minus depreciation and cost of operation) received during the calendar year preceding the census from the operation of a farm, either on own account or in partnership. In the case of a partnership, only the respondent's share of income was reported. Also included are cash advances, dividends from co-operatives, gross insurance proceeds and all rebates and farm-support payments to farmers from federal, provincial and regional agricultural programs (e.g., milk subsidies and marketing board payments). However, the value of income "in kind", such as agricultural products produced and consumed on the farm, is excluded.

La personne qui a obtenu un grade, certificat ou diplôme se trouve classée à un échelon au-dessus de celle qui a un nombre d'années de scolarité plus élevé, terminées ou non, mais qui n'a pas de titre scolaire.

Ménage

Le terme «Ménage» signifie une personne ou un groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Il peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), avec ou sans autres personnes hors famille de recensement, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées, ou d'une personne seule. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le jour du recensement (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Aux fins du recensement, chaque personne est membre d'un seul et unique ménage.

Afin d'être inclus dans les tableaux 26 à 29 inclusivement, au moins un membre du ménage doit être un exploitant agricole.

Langue maternelle

Première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par le recensé au moment du recensement. Si deux langues ont été apprises en même temps dans la petite enfance, la langue la plus souvent parlée à la maison avant d'aller à l'école a été indiquée.

Revenu agricole net

Revenu net (recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles, moins l'amortissement et les frais d'exploitation) tiré de l'exploitation d'une ferme, pour son propre compte ou en association, durant l'année civile précédant le recensement. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus dans le revenu net les avances en espèces, les dividendes reçus de coopératives, le produit brut des assurances, et les remises et les paiements dans le cadre de programmes fédéraux, provinciaux et régionaux de soutien aux entreprises agricoles (par exemple, les subventions à la production laitière et les paiements reçus d'offices de mise en marché). Par contre, la valeur du revenu en nature, comme les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme, n'est pas incluse.

Non-farm population

Refers to all persons not included in the farm population.

Occupation

Refers to the kind of work persons were doing during the week prior to Census Day, as determined by their kind of work and the description of the most important duties in their job. If the person did not have a job during the week prior to enumeration, the data relate to the job of longest duration since January 1, 1995. Persons with two or more jobs were to report the information for the job at which they worked the most hours.

Tables 30, 31, 32 and 35 deal specifically with the occupations of farm operators, grouped into either two or three broad categories.

Rural farm population

In 1996, the rural farm population included all persons living in rural areas who were members of the households of farm operators who had lived on their farms for any length of time during the 12-month period prior to the census.

Rural population

Refers to all persons living outside urban areas. Urban areas have a minimum population concentration of 1,000 and a population density of at least 400 per square kilometre, based on the previous census population counts. All territory outside urban areas is considered rural. Taken together, urban and rural areas cover all of Canada.

Sources of income

In order to facilitate the tabulation of income data by source, the components of income have been grouped into the following three main sources of income:

Net farm income – The definition of this term is presented above as a separate entry.

Other employment income – This source includes wages and salaries, as well as net non-farm income from an unincorporated business and/or professional practice.

Population non agricole

Toutes les personnes ne faisant pas partie de la population agricole.

Profession

Genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine avant le jour du recensement. Le genre de travail exécuté est défini d'après le type d'emploi occupé par le recensé et la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement, les données portent sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 1995. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail.

Les tableaux 30, 31, 32 et 35 portent spécifiquement sur les professions des exploitants agricoles, groupées en deux ou trois grandes catégories.

Population rurale agricole

En 1996, la population rurale agricole incluait toutes les personnes demeurant dans des régions rurales qui faisaient partie de ménages d'exploitants agricoles ayant résidé dans leur ferme pendant une période quelconque au cours des 12 mois ayant précédé le recensement.

Population rurale

Réfère à toutes les personnes vivant à l'extérieur des régions urbaines. Les régions urbaines ont une concentration démographique d'au moins 1,000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement précédent. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

Sources de revenu

Afin de faciliter la disposition en tableaux des données sur le revenu selon la source, les composantes du revenu ont été groupées selon les trois principales sources de revenu suivantes:

Revenu agricole net – La définition de ce terme figure déjà dans une rubrique distincte du présent texte.

Autres revenus d'emploi – Cette source comprend les salaires et traitements, ainsi que le revenu non agricole net dans une entreprise non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession.

Other sources of income – This source includes:

- government sources such as federal Child Tax benefits, Old Age Security pension and Guaranteed Income Supplement, benefits from Canada or Quebec Pension Plan, benefits from Unemployment Insurance and other income from government sources;
- investment income such as dividends, interest on bonds, deposits and savings certificates, and other investment income;
- other income such as retirement pensions, superannuation and annuities, including those from RRSPs and RRIFs, and other money income.

Major source of income refers to the component that constitutes the largest proportion of an income recipient's total income.

Total income

Refers to the total money income received from the following sources during the calendar year prior to the census by persons 15 years of age and over:

- wages and salaries (total);
- net farm income;
- net non-farm income from an unincorporated business and/or professional practice;
- federal Child Tax benefits;
- Old Age Security pension and Guaranteed Income Supplement;
- benefits from Canada Pension Plan or Quebec Pension Plan;
- benefits from Unemployment Insurance;
- other income from government sources;
- dividends, interest on bonds, deposits and savings certificates, and other investment income;
- retirement pensions, superannuation and annuities, including those from RRSPs and RRIFs;
- other money income.

The total income of a household is the sum of the incomes received during the calendar year prior to the census by all members of the household. Households included in Tables 26 to 29 inclusive are

Autres sources de revenu – Cette source comprend:

- les sources gouvernementales, notamment les prestations fiscales fédérales pour enfants, les pensions de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, les prestations d'assurance-chômage, et tout autre revenu provenant de sources publiques;
- le revenu de placements, notamment les dividendes, les intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne, et autre revenu de placements;
- les autres revenus, notamment les pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR et de FERR, et tout autre revenu en espèces.

La *principale source de revenu* représente la part la plus importante du revenu total d'une personne.

Revenu total

Revenu total en espèces, reçu par les personnes âgées de 15 ans et plus durant l'année civile précédant le recensement, provenant des sources suivantes:

- salaires et traitements (total);
- revenu agricole net;
- revenu non agricole net dans une entreprise non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession;
- prestations fiscales fédérales pour enfants;
- pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti;
- prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec;
- prestations d'assurance-chômage;
- autre revenu provenant de sources publiques;
- dividendes, intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne, et autre revenu de placements;
- pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR et de FERR;
- autre revenu en espèces.

Le revenu total d'un ménage est la somme des revenus touchés pendant l'année civile précédant le recensement par tous les membres du ménage. Les ménages inclus dans les tableaux 26 à 29 inclusivement sont ceux qui comptaient au

those in which at least one member was a farm operator. Similarly in Tables 33 and 34, the census family or economic family total income is the sum of the total incomes for all census family or economic family members.

Total labour force

The total labour force includes all persons 15 years of age and over, excluding institutional residents, who were either employed or unemployed during the week prior to Census Day.

Employed persons are those persons 15 years of age and over, excluding institutional residents, who, during the week prior to Census Day:

- did any work at all for pay or in self-employment; or
- were absent from their job or business for the entire week because of vacation, illness, a labour dispute at their place of work or other reasons.

Unemployed persons are those persons 15 years of age and over, excluding institutional residents, who, during the week prior to Census Day, were without paid work and were available for work and either:

- had actively looked for work in the past four weeks; or
- were on temporary lay-off and expected to return to their job; or
- had definite arrangements to start a new job in four weeks or less.

Urban farm population

In 1996, the urban farm population included all persons living in urban areas who were members of the households of farm operators who had lived on their farms for any length of time during the 12-month period prior to the census.

moins un membre qui était exploitant agricole. Parallèlement, dans les tableaux 33 et 34, le revenu total de la famille de recensement ou de la famille économique est la somme des revenus totaux de tous les membres de ces familles.

Population active totale

La population active totale inclut toutes les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui étaient soit occupées, soit en chômage pendant la semaine ayant précédé le jour du recensement.

Les *personnes occupées* sont les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui, au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement:

- avaient fait un travail quelconque contre rémunération ou à leur compte; ou
- étaient temporairement absentes de leur travail ou de l'entreprise toute la semaine à cause de vacances, d'une maladie, d'un conflit de travail, ou encore pour d'autres raisons.

Les *chômeurs* sont les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui, pendant la semaine ayant précédé le jour du recensement, étaient sans emploi rémunéré, étaient prêtes à travailler et:

- avaient activement cherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes; ou
- avaient été mises à pied temporairement mais prévoient reprendre leur emploi; ou
- avaient pris des arrangements définis en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

Population urbaine agricole

En 1996, la population urbaine agricole incluait toutes les personnes demeurant dans des régions urbaines qui faisaient partie de ménages d'exploitants agricoles ayant résidé dans leur ferme pendant une période quelconque au cours des 12 mois ayant précédé le recensement.

Urban population

Refers to all persons living in urban areas. Urban areas have a minimum population concentration of 1,000 and a population density of at least 400 per square kilometre, based on the previous census population counts. All territory outside urban areas is considered rural. Taken together, urban and rural areas cover all of Canada.

Work activity

Refers to the number of weeks in which a person worked for pay or in self-employment in 1995 at all jobs held, even if only for a few hours, and whether these weeks were mostly full time (30 hours or more per week) or mostly part time (less than 30 hours per week). Data are available for persons 15 years of age and over, excluding institutional residents.

Population urbaine

Toutes les personnes demeurant dans des régions urbaines. Les régions urbaines ont une concentration démographique d'au moins 1,000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement précédent. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

Travail

Variable indiquant le nombre de semaines au cours desquelles les personnes ont travaillé contre rémunération ou à leur compte, en 1995, pour l'ensemble des emplois occupés, ne serait-ce que pour quelques heures, et si ces semaines étaient travaillées surtout à plein temps (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.